

Bureau de Poste. MONTREAL, le 5 juillet 1853. Arriver et Départ des Mails de Montreal.

Bureau de l'Inspecteur Général. ARRIVER ET DÉPART DES MAILS DE MONTREAL. ARRIVER. MONTREAL, le 5 juillet 1853.

AVIS. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 12 JUILLET prochain, pour le louage de la 'FERRY'...

AVIS. EST par les présentes donné que les LOTS ci-dessous mentionnés, dans les Townships de Westmoreland, dans le comté de Renfrew, (H. C.)...

AVIS. EST par les présentes donné que les LOTS ci-dessous mentionnés, dans les Townships de Westmoreland, dans le comté de Renfrew, (H. C.)...

Par Autorité de Justice. SERA vendu le 10 JUILLET prochain à 11 heures du service divin du matin à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Laurent, les immeubles ci-après désignés...

Par Autorité de Justice. SERONT vendus DIMANCHE, le 17 de JUILLET prochain à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Laurent, les immeubles ci-après désignés...

Par Autorité de Justice. DIMANCHE, le 24 JUILLET prochain, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Laurent, sera vendu, à l'issue du service divin du matin, seroit vendu...

Société d'Agriculture. COMTE D'YANASKA. A UNE EXHIBITION GENERALE d'animaux, d'objets d'art, de produits manufacturés, de machines, etc., etc., qui aura lieu au village d'Abenaki, au St. François de La C...

AVIS. LES CREANCIERS de la Succession de feu J. T. DROLET, sont requis par les présentes d'envoyer leurs comptes de débiteurs, créanciers, etc., etc., au notaire soussigné...

AVIS. A VENDRE. UNE TERRE de 3 arpents de large sur 40 de profondeur, située à la Pointe-aux-Trembles, quatrième terre de la seconde Barrière, avec MAISON en Pierre, Grange, Remise, etc., etc.

VENTE. Par Autorité de Justice. SERA vendu le 10 JUILLET prochain à 11 heures du service divin du matin à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Laurent, les immeubles ci-après désignés...

VENTE. Par Autorité de Justice. SERONT vendus DIMANCHE, le 17 de JUILLET prochain à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Laurent, les immeubles ci-après désignés...

VENTE. Par Autorité de Justice. DIMANCHE, le 24 JUILLET prochain, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Laurent, sera vendu, à l'issue du service divin du matin, seroit vendu...

AVIS. LES CREANCIERS de la Succession de feu J. T. DROLET, sont requis par les présentes d'envoyer leurs comptes de débiteurs, créanciers, etc., etc., au notaire soussigné...

AVIS. A VENDRE. UNE TERRE de 3 arpents de large sur 40 de profondeur, située à la Pointe-aux-Trembles, quatrième terre de la seconde Barrière, avec MAISON en Pierre, Grange, Remise, etc., etc.

AVIS. A VENDRE. UNE TERRE de 3 arpents de large sur 40 de profondeur, située à la Pointe-aux-Trembles, quatrième terre de la seconde Barrière, avec MAISON en Pierre, Grange, Remise, etc., etc.

Rapport du Comité de Secours. CHAMBRE DE CONSEIL. Hôtel de Ville, le 1er juin 1852. Une assemblée du Comité Général de Secours pour l'année 1852 a eu lieu aujourd'hui d'après avis donné dans les journaux, dans le but de recevoir le rapport concluant, ainsi que les comptes du Comité Exécutif.

LE RAPPORT FINAL. Messieurs. Le but principal pour lequel il a été nommé se trouvant atteint, le Comité Exécutif vous a conviés ce jour pour vous rendre compte de son administration. Il a aussi à vous demander la sanction de la remise qu'il a faite définitivement à la Corporation de St. Charles de la somme de \$1,000.00...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Le Comité Ex. se flatte qu'au moyen des instructions contenues dans ce rapport, il sera facile à votre sous-comité de faire un retour circonstancié de la position de chaque solliciteur, et de recommander comme faisant partie de ce rapport...

Bureau du Chemin de Fer de Québec et Richmond.

AVIS. EST par les présentes donné aux SOUSCRIPTIONS d'actions ou PROPRIETAIRES du Chemin de Fer de Québec et Richmond, que le PREMIER jour de Février courant, il a été résolu par les Directeurs de la dite Compagnie qu'il serait fait Sept Versements, d'une Livre courant chaque par action, les dits versements étant les premiers ordonnés, la dite somme d'une Livre par chaque action payable comme suit, savoir: Le premier versement le Quatorzième jour de Mars prochain, le deuxième versement le Quinzième jour d'Avril prochain, le troisième versement le Seizième jour de Mai prochain, le quatrième versement le Dix-Huitième jour de Juin prochain, le cinquième versement le Dix-Neuvième jour de Juillet prochain, le sixième versement le Vingtième jour d'Août prochain, et le septième versement le Vingtième jour de Septembre prochain.

Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada.

AVIS PUBLIC. EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., Chap. 37, et l'Acte 16 Viet., Chap. 39, les soussignés Directeurs du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et autres Actionnaires, étant au nombre de cinq et plus des Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et ayant ensemble Deux Mille Parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures A. M. au Bureau de la Compagnie, en la Cité de Québec, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des Directeurs, relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, avec la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, entre par et les Directeurs de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, faisant partie de la Grande Ligne de Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et aussi pour prendre en considération un arrangement pour une Amalgamation avec les Compagnies suivantes de Chemin de Fer: Avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Haut-Canada, avec la Compagnie de Toronto et Guelph, et avec la Compagnie du Chemin de Fer de la Grande Jonction, et de la Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

Magasin de Marchandises Seches

MADAME VEIVE A. BRAULT tout en remerciant ses nombreux pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, l'informe qu'elle a reçu par les premiers arrivages un des meilleurs assortiments de marchandises françaises, anglaises et américaines, qu'elle vendra à bien peu d'avance et sera très libérale envers les marchands de la campagne qui voudront bien l'encourager.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

Chapeaux, Casquettes, &c., &c.

GREENE & FILS, 229, SUR LA RUE SAINT PAUL. SONT maintenant prêt à fournir les marchands de la Province, de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières, de St. Jean, de Lévis, (leur programme particulier) de ce qu'ils ont de mieux en ce genre.

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. L'après MERcredi, le 8 JUILLET, 1853, et jusqu'à avis contraire.

Aux Maçons en pierre, en briques et Plâtriers.

UN assortiment complet de TUILLES du meilleur Cast-Steel, pour maçons en pierre et en briques de "Brades & Cie.", et autres bonnes marques, Tuiles plates, Marteaux, niveleurs, niveleurs de poches, Plomb et niveleurs, Plombs pour niveler avec des pointes en acier, lignes, &c.

AVIS.

LES soussignés ont été nommés EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES de la succession de M. PASCHAL BERSILLIEU, dit LACHAPPELLE, fils décédé, au Sault-au-Récollet, infirmement les personnes qui ont des affaires à régler envers la dite succession, de la faire au plus tôt, en s'adressant à l'un des exécuteurs B. PICHÉ, au Sault-au-Récollet.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

Magasin canadien de Fornerrie

L. J. BELIVEAU, IMPORTATEUR ET MARCHAND FERONNIER. A L'ENSEIGNE DE L'ÉGOHINE ET LE CADENAS, 69, rue St. Paul, près du Marché Bonsecours.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

AVIS.

LES soussignés ont été nommés EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES de la succession de M. PASCHAL BERSILLIEU, dit LACHAPPELLE, fils décédé, au Sault-au-Récollet, infirmement les personnes qui ont des affaires à régler envers la dite succession, de la faire au plus tôt, en s'adressant à l'un des exécuteurs B. PICHÉ, au Sault-au-Récollet.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

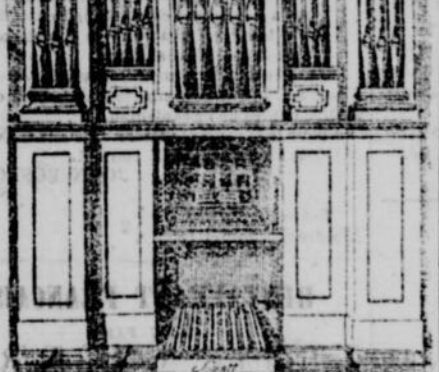
ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.



AU CLERGÉ, ORGUES.

ZANUEL R. WARREN, No. 10, RUE St. JOSEPH.

A maintenant en main et manufacture constamment avec de grandes facilités, et de améliorations importantes, ORGUES pour EGLISE, HARMONIUM pour EGLISE et HARMONIUM pour SALON. Des orgues pour églises ayant de quatre à six registres, sont construits à ordre dans un court délai, à bas-prix et à des conditions libérales et garanties d'une qualité égale au mécanisme, pouvoir, beauté de tous et de combinaisons à toutes autres manufactures de la sorte. Harmoniums de deux à douze registres, ayant un excellent ton d'orgue et étant un des instruments les plus parfaits et les plus usés.—5 avril

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

H. T. SENTENNE, NOTAIRE.

No. 11, Rue St. Vincent—12 fév.—sm.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

A maintenant en main et manufacture constamment avec de grandes facilités, et de améliorations importantes, ORGUES pour EGLISE, HARMONIUM pour EGLISE et HARMONIUM pour SALON. Des orgues pour églises ayant de quatre à six registres, sont construits à ordre dans un court délai, à bas-prix et à des conditions libérales et garanties d'une qualité égale au mécanisme, pouvoir, beauté de tous et de combinaisons à toutes autres manufactures de la sorte. Harmoniums de deux à douze registres, ayant un excellent ton d'orgue et étant un des instruments les plus parfaits et les plus usés.—5 avril

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

C. D. STUART, 154, RUE SAINT PAUL, OFFRE EN VENTE.

EAU-DE-VIE de "Martel", "Denis Moulin", "Vignoble Uni, Sazerac (spécialité) Guinard et Taracou GENIEVRE "Jockey" et "British", en bouteille ou en paquets VINS—Port, Sherry et Madère, en baril ou en bouteilles EAU-DE-VIE CHERRY, PORTER et BIERE en bouteilles et six variétés en liqueur TIRES—Vert et Noir, de différentes qualités. 4 mars.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

ATTENTION!!! VOITURES POUR L'ÉTÉ

EUSEBE OUMET, No. 62, Rue St. Antoine.

EST S'ASSIGNÉ tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, prend à sa charge, pour leur annoncer qu'il a déjà en main une grande variété de voitures d'été des plus élégantes. Il espère que l'on prendra la peine de venir voir son établissement avant de se déterminer à acheter ailleurs, pour se convaincre que ce qu'il annonce n'est point pour induire les consommateurs en erreur, quand à la solidité et au bas prix de ses voitures. 2 avril 1853.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

CANTON HOUSE, RUE NOTRE-DAME, 109.

STRUTHERS & COCHRAN. ON l'honneur d'informer le public qu'ils ont OUVERTS leur MAGASIN, à la place ci-dessus, avec un assortiment varié de Thés fins et Cafés, de leur propre importation et se proposent d'en tenir continuellement un assortiment. Pour donner plus d'avantage à leur café ils ont semé moulu tous les jours et vendent pur. Les ordres sont promptement exécutés à extinction et les lettres d'envois ponctuellement classées. Ils sollicitent un essai de leurs marchandises. Montréal, 2 juin—tm

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

ATTENTION!!! VOITURES POUR L'ÉTÉ

EUSEBE OUMET, No. 62, Rue St. Antoine.

EST S'ASSIGNÉ tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, prend à sa charge, pour leur annoncer qu'il a déjà en main une grande variété de voitures d'été des plus élégantes. Il espère que l'on prendra la peine de venir voir son établissement avant de se déterminer à acheter ailleurs, pour se convaincre que ce qu'il annonce n'est point pour induire les consommateurs en erreur, quand à la solidité et au bas prix de ses voitures. 2 avril 1853.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

ATTENTION!!! VOITURES POUR L'ÉTÉ

EUSEBE OUMET, No. 62, Rue St. Antoine.

EST S'ASSIGNÉ tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, prend à sa charge, pour leur annoncer qu'il a déjà en main une grande variété de voitures d'été des plus élégantes. Il espère que l'on prendra la peine de venir voir son établissement avant de se déterminer à acheter ailleurs, pour se convaincre que ce qu'il annonce n'est point pour induire les consommateurs en erreur, quand à la solidité et au bas prix de ses voitures. 2 avril 1853.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION. TOUT PAYE ET INVESTI. DEPARTEMENT DU FEU.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

MAGASIN D'OUTILS DE MONTREAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 201, Rue St. Paul.

MACHINES pour réparer les Dents carées.

MACHINES pour réparer les Dents carées, les dents malades et de Moulin, de meilleurs modèles, avec Cotes du meilleur Acier.

ATTENTION!!! VOITURES POUR L'ÉTÉ

EUSEBE OUMET, No. 62, Rue St. Antoine.

EST S'ASSIGNÉ tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, prend à sa charge, pour leur annoncer qu'il a déjà en main une grande variété de voitures d'été des plus élégantes. Il espère que l'on prendra la peine de venir voir son établissement avant de se déterminer à acheter ailleurs, pour se convaincre que ce qu'il annonce n'est point pour induire les consommateurs en erreur, quand à la solidité et au bas prix de ses voitures. 2 avril 1853.

AVIS PUBLIC.

EN conformité avec les dispositions de l'Acte 16 Viet., ch. 38, et l'Acte 16 Viet., ch. 39, les soussignés Directeurs de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et autres Actionnaires de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, et ayant ensemble mille parts et plus, appellent par les présentes, requièrent et notifient qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et SPÉCIALE des ACTIONNAIRES de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, aura lieu LUNDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure P. M. au Bureau de la Compagnie, dans la CITE DE QUÉBEC, aux fins de recevoir alors et à un rapport du Bureau des directeurs relatif à et pour considérer un arrangement pour une amalgamation de la dite Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada-Est, avec la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de la Grande Ligne de Chemin de Fer, tel que pourvu par l'Acte 16 Viet., ch. 38 et aux fins de le notifier ou de le dénoncer.

ASSURANCES.

ETABLIE EN 1803.